

TREMBLEMENT DE TERRE EN HAÏTI

Notre vie appartient à un Autre

« Notre vie appartient à quelque chose d'Autre. Le caractère inévitable [de ce qui arrive] est ce qui clarifie le mieux ce fait que rien ne nous appartient et que, par-dessus tout, ce dont tout dérive ne nous appartient pas : notre vie appartient à un Autre.

Nous comprenons en ce sens pourquoi la vie de l'homme est dramatique : si elle n'appartenait pas à un Autre, elle serait tragique. La tragédie se produit lorsqu'une construction s'effondre et que toutes les pierres, les pièces de marbre et les murs s'écroulent. Dans la vie, tout devient néant, tout est destiné à devenir néant, parce que de ce que nous avons vécu dans le passé, de ce que nous avons vécu il y a une heure, il y a cinq minutes, il ne reste déjà plus rien de construit, plus rien ne conserve sa forme. Et ce fait est tragique. La tragédie est le fait d'avoir le néant pour horizon, le néant de tout ce qui existe.

En revanche, si tout appartient à un Autre, à Quelque chose d'autre, la vie de l'homme est dramatique, non tragique. Je reconnais que je T'appartiens, je reconnais que le temps n'était pas mien, ne m'appartenait pas, que le temps jusqu'à aujourd'hui ne m'appartenait pas, ne m'appartient pas. Prends donc ma vie, j'accepte qu'elle ne m'appartienne pas, je reconnais qu'elle ne m'appartient pas, je l'accepte.

Celui qui possède notre temps est mort pour nous, il se présente à nos yeux et à notre cœur comme le lieu où notre destin est aimé, où notre bonheur est aimé à tel point que Celui qui possède le temps meurt pour notre temps. Le Seigneur, Celui à qui le temps appartient, est bon ».

(L. Giussani, *Peut-on vivre ainsi ?*)

« Notre pensée se tourne ces jours-ci vers les chères populations de Haïti en une fervente prière. Je suis et j'encourage l'effort des nombreuses organisations caritatives, qui prennent en charge les immenses besoins du pays. Je prie pour les blessés, pour les sans abri, et pour ceux qui ont tragiquement perdu la vie ».

(Benoît XVI, *Angelus* du 17 janvier 2010)

C'est la certitude de cette appartenance qui soutient notre espérance et nous fait participer au drame de nos frères haïtiens.

C'est pourquoi, recueillant l'appel du Pape, nous soutenons la récolte de fonds lancée par l'AVSI pour intervenir en faveur de la population et affronter la grave urgence humanitaire que connaît l'île. AVSI est présente en Haïti depuis 1999 avec des projets de soutien des réalités locales.

Vous pouvez faire un don par virement bancaire en précisant l'objet: « **terremoto Haiti** » (tremblement de terre Haïti)

- En France : virement à ITER, association loi 1901 qui transfère les dons à l'AVSI.

La Banque Postale
IBAN: FR25 2004 1000 0128 1901 7E02 060
BIC: PSSTFRPPPAR

- Reste du monde : virement international à l'AVSI

Credito Artigiano - Sede Milano Stelline, Corso Magenta 59
IBAN IT 68 Z0351201614000000005000
BIC (Swift code) ARTIITM2